

Paris, le 30 septembre 2022

Assemblée générale ordinaire
Vendredi 25 novembre
9h00-17h00

Palais du Commerce et de la Mer
364 avenue de l'Infanterie de Marine
83000 Toulon

A l'attention de :

Mesdames et Messieurs les bâtonniers
Mesdames et Messieurs les vice-bâtonniers

Copie à :

Mesdames et Messieurs les membres du Bureau
Mesdames et Messieurs les présidents de Conférences régionales
Mesdames et Messieurs les membres du collège ordinal

Assemblée générale ordinaire : renouvellement partiel du Bureau

Madame, Monsieur le bâtonnier,
Madame, Monsieur le vice-bâtonnier,

Notre Assemblée générale ordinaire, au cours de laquelle nous procédons au **renouvellement partiel des membres du Bureau**, en application des articles 6a, 6b et 13 de nos statuts, aura lieu cette année **au Palais du Commerce et de la Mer à Toulon**.

Elle se déroulera sur une journée :

Vendredi 25 novembre 2022

Le premier tour de l'élection des membres du Bureau sera organisé le vendredi matin et, dans l'hypothèse où des postes ne seraient pas pourvus à la majorité absolue, un second tour aura lieu le vendredi après-midi.

Comme l'année dernière les votes interviendront de manière électronique, mais exclusivement en présentiel.

Vous pourrez y prendre part à partir d'une tablette, de votre smartphone ou de votre ordinateur, grâce aux codes qui vous seront remis le jour même.

Sur place, des tablettes seront également mises à la disposition de ceux qui ne disposent pas d'accès internet et qui pourront, si nécessaire, être guidés par nos services pendant les opérations de vote.

Vous trouverez ci-après annexée la liste des postes à pourvoir (*annexe 1*), ainsi que les modalités de déclaration de candidature (*annexe 2*).

Je vous précise d'ores et déjà que :

- Trois postes sont à pourvoir dans le collège des barreaux de plus de 400 avocats (1 siège réservé aux femmes et 2 sièges réservés aux hommes)
- Aucun poste n'est à pourvoir dans le collège des barreaux de 100 à 400 avocats
- Deux postes sont à pourvoir, cette année, dans le collège des barreaux de moins de 100 avocats (1 siège réservé aux femmes et 1 siège réservé aux hommes)
- Aucun poste n'est à pourvoir cette année dans le collège des Barreaux des départements ou territoires d'Outre-mer.

Les candidats aux fonctions de membres du Bureau doivent faire acte de candidature 15 jours au moins avant l'assemblée générale électorale, de sorte qu'ils devront déposer leur candidature **avant le jeudi 10 novembre 2022 au soir.**

Les professions de foi des candidats seront diffusées par les services de la Conférence dans le courant de la semaine suivante.

Vous trouverez ci-joint le bulletin d'inscription, ainsi qu'une fiche vous indiquant les hôtels à proximité.

L'ordre du jour de l'Assemblée générale vous sera adressé ultérieurement.

Je vous remercie de bien vouloir diffuser ce courrier aux anciens bâtonniers et vice-bâtonniers de votre Ordre.

Veillez agréer, Madame, Monsieur le bâtonnier, Madame, Monsieur le vice-bâtonnier l'expression de mes sentiments confraternellement dévoués.



Bruno BLANQUER

PS : Les statuts de la Conférence, dans leur intégralité, peuvent être consultés et imprimés à partir du site www.conferecedesbatonniers.com